

À Lille, les enseignants mobilisés contre le « travail gratuit »

Effectuer une heure de travail en plus sans être payé, c'est le lot de certains enseignants faisant cours devant moins de 20 élèves. Une mesure dénoncée par des syndicats qui feront grève le 11 décembre.

CHRISTELLE JEUDY > christelle.jeudy@nordeclair.fr



Après des mouvements de grève sur le dossier des heures non payées, les enseignants étaient hier devant le rectorat. Photos Hubert Van Maele



Le recteur est venu hier à la rencontre des syndicats.

Ils sont mobilisés contre l'interprétation d'un décret de 1950 régissant leurs obligations de service. Un texte qui prévoit qu'un enseignant faisant cours à moins de 20 élèves doit effectuer 1 heure de travail supplémentaire. Non rémunérée. Les enseignants faisant classe devant des cours dédoublés (travaux pratiques en sciences et vie de la terre et physiques ; langues vivantes) n'étaient pas concernés. Jusqu'à la mesure prise en 2010 par l'ancienne rectrice, qui a comptabilisé les groupes pour majorer le temps de travail sans contrepartie dans certains établissements (un tiers environ). « Juste histoire de récupérer ainsi des moyens », avaient alors dénoncé les syndicats enseignants. « Au lycée Mousseron de Denain (80 % de grévistes le 15 novembre), 19 enseignants

sont concernés par une mesure qui aboutit à une perte de 6,5 % de leur salaire sur l'année », explique Raymond Adams. À Montebello (Lille), cela touche « six enseignants de sciences et vie de la terre (SVT), tous ceux de sciences physiques et un professeur de langues », note Odile Deverne, du Snes-Fsu, principal syndicat du secondaire.

Fin de l'état de grâce ?

Par ailleurs, le fait que l'académie de Lille soit la seule à avoir ainsi interprété le décret de 1950 est « une injustice » pour des enseignants « déçus » que le nouveau recteur, Jean-Jacques Pollet, n'ait rien changé à son arrivée. « Il a même étendu la mesure à tous les établissements... Le changement, c'est du flan ! », dénonce l'intersyndicale. La veille du rassemblement, le rectorat a voulu éteindre

le feu en annonçant que « compte tenu des contestations exprimées par les enseignants de certains lycées, la préparation de la rentrée 2013 s'effectuera sans intégration du paramètre de décret de 50 ». « C'est une avancée qui nous laisse sur notre faim, mais ça prouve que nous avons raison », sourit Karine Boulonne, secrétaire académique du Snes-Fsu. Lors de l'audience accordée hier par le recteur, les syndicats ont pu avancer leurs revendications, comme celle de voir « les heures non rémunérées de 2011 et 2012 restituées » aux enseignants. Qui sont appelés à faire grève dans l'académie le 11 décembre, cette fois-ci pour dénoncer aussi la dégradation des conditions de travail, le gel des salaires et le projet de refondation de l'école. La fin de l'état de grâce pour le nouveau gouvernement ? ●